



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2022

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE.

Le Conseil Municipal est invité, ce dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, à tenir le débat sur le rapport d'orientation budgétaire prévu à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce débat est tenu conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur ; le Conseil Municipal en prend acte par une délibération spécifique.

CONTEXTE D'ENSEMBLE

Remarque préalable

Après des années 2020 et 2021 marquées par la crise sanitaire qui, particulièrement en 2020, a pesé sur les citoyens, et aussi sur les communes, 2022 a vu le retour d'un niveau d'inflation inédit depuis des années, qui a induit des contraintes financières nouvelles, principalement au niveau des coûts de l'énergie, qui ont explosé, et des coûts de personnel, du fait de la revalorisation du point d'indice, mais aussi des coûts de divers prestations (restauration scolaire par exemple, dont le coût est également impacté par la loi Egalim), services et fournitures.

Si l'année 2022 n'a été qu'en partie affectée par ces effets, 2023 en subira le plein impact, impact partiellement atténué par la revalorisation nominale des bases des taxes foncières (+3,4% en 2022 et possiblement plus de +5,0% en 2023).

Depuis le budget 2022, le budget primitif est à nouveau voté en fin d'année précédente, en conséquence de quoi le débat d'orientation budgétaire se tient alors que le compte administratif de l'exercice précédent n'est pas encore connu, plusieurs mois restant à réaliser sur cet exercice, ce pourquoi les références à l'exercice antérieur (2022) se font essentiellement en termes de budgété et non d'exécuté (compte administratif), pour lequel on se reportera plus à 2021, avec les biais que cela peut introduire (année marquée par le Covid ; année antérieure au transfert de la fiscalité professionnelle unique, cf. ci-après).

L'année 2022 a été celle du passage de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F), l'intercommunalité à fiscalité propre dont fait partie la commune de L'Isle-Adam, au régime de la fiscalité professionnelle unique.

D'un point de vue budgétaire, le passage en fiscalité professionnelle, qui consiste en un transfert, compensé à l'euro près sur la base des produits du dernier exercice écoulé, 2021, des produits et charges relatifs à la fiscalité professionnelle, est en théorie sans incidence sur

les dépenses, hormis le FNGIR, et concerne un nombre limité de lignes de recettes (produits de la fiscalité professionnelle et compensations afférentes) ; en première année, dans l'hypothèse d'une stabilité des charges et produits concernés, il n'affecte pas les équilibres.

Ces principes ont été suivis d'effets en 2022 et, au-delà de cette neutralité des impacts du transfert de la fiscalité professionnelle, la progression nominale et la progression physique des bases de taxe foncière ont permis de conserver une dynamique des produits qui a aidé à faire face à la hausse importante de certaines natures de coûts.

L'année 2022

L'exécution budgétaire des années 2020 et 2021 a été, à L'Isle-Adam comme partout ailleurs, affectée par la crise, tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement, et pour ce qui est de l'avancement de certaines opérations d'investissement (bâtiment principalement).

En particulier, les pertes de recettes des services en matière de périscolaire d'une part, de services à l'enfance d'autre part, ont encore été sensibles au premier semestre 2021.

Une gestion rigoureuse, une dynamique des produits fiscaux qui n'a en définitive pas été trop affectée par la suppression de la taxe d'habitation, ont permis de dégager en 2021 une épargne supérieure à celle des années 2019 et 2020 ; ainsi, l'épargne qui, tout en restant à un niveau tout à fait satisfaisant, était en légère diminution les deux années précédentes, avait retrouvé un sens d'évolution favorable.

Cette tendance ne devrait pas se confirmer en 2022 en raison des importants surcoûts imprévus (énergie, salaires ...), et imprévisibles lors de l'élaboration budgétaire 2022, qui ont pesé sur l'exercice ; cela étant, l'épargne 2022, certes en retrait par rapport à 2021 ne devrait pas être trop éloignée de celle de 2020 en termes d'épargne de gestion, voire même conserver son niveau de 2020 en termes d'épargne brute y compris produits exceptionnels, ce qui est une bonne nouvelle dans le contexte.

Si l'année 2022 enregistrera une hausse des charges de personnel, cette hausse est imputable à des effets d'indices et non d'effectifs, ce qui atteste une constante maîtrise de l'important chapitre budgétaire que constitue le budget du personnel.

Dans le même temps, les bons niveaux d'équilibre qui sont attendus auront été atteints sans augmentation de la fiscalité, seul un effet "bases" ayant contribué à la progression des produits.

Hormis ces surcoûts et, plus généralement ceux plus diffus inhérents à une reprise de l'inflation, la structure des comptes de la Ville retrouvera en 2022 pour l'essentiel un profil similaire à celui des années avant Covid (avec les limites de comparabilité inhérentes au changement de régime fiscal de la communauté de communes).

Si certaines activités, comme la Piscine pour laquelle la Ville est, via le SIPIAP, le plus important contributeur, ont encore été pénalisées, d'autres, et on pensera par exemple à la Plage ont retrouvé, voire dépassé leurs meilleurs niveaux.

Au niveau des investissements, l'ambitieux budget 2022 verra un niveau élevé de réalisations, principalement autofinancé, avec en complément un recours à l'emprunt d'un montant

raisonnable qu'il était opportun de réaliser alors que les taux d'intérêt étaient encore historiquement bas.

Les perspectives pour 2023

L'année 2023 sera la première année depuis longtemps à souffrir sur son plein exercice d'une inflation élevée ; on espérera qu'après le bond de ces derniers mois, la tendance va se ralentir, mais quand bien même ce serait le cas, c'est plus en 2024 qu'en 2023 que l'on pourra envisager une accalmie.

Pour 2023 un niveau minimum de surcoûts est inévitable (à titre d'exemple, une estimation menée au début de l'été estimait à un peu moins de 250 K€ sur 2022 les surcoûts sur les dépenses de personnel induits par les mesures de revalorisation du point d'indice, et à un peu moins de 300 K€ supplémentaires en 2023, soit au total près de 550 K€, sans préjuger de l'impact d'éventuelles nouvelles revalorisations ; de même, pour ce qui concerne les énergies, les surcoûts 2023 pourraient ne pas être loin de 600 K€, et il est très possible que les surcoûts soient plus élevés encore. Dans ce contexte, la préparation budgétaire a été particulièrement détaillée afin de pouvoir absorber les surcoûts sans dégrader les équilibres.

Pour ce qui est des ressources, le projet de loi de finances pour 2023 a été présenté en Conseil des Ministres le 26 septembre 2022, ce qui permet, pour l'élaboration du présent rapport d'orientation budgétaire, d'en connaître les grandes lignes et non le détail, et ce sous réserve des modifications qui seront apportées par les Assemblées.

Dans un contexte général de croissance ralentie (1,0% attendu pour 2023 contre 2,3% en 2022) et d'inflation élevée, quoique légèrement moins forte, en 2023 (4,2% en 2023 contre 5,3% en 2022), les points majeurs, pour ce qui intéresse les collectivités, sont au minimum une stabilité d'ensemble des dotations, voire peut-être une très légère augmentation, très inférieure à l'inflation, et la suppression étalée sur deux ans de la CVAE, mesure qui n'intéresse pas directement la Ville en raison du transfert à la communauté de la fiscalité professionnelle.

La progression nominale des bases de la taxe foncière, calculée sur la base de l'évolution des indices des prix, pourrait ne pas être plafonnée et dépasser les 6%, ce qui d'une certaine manière pourrait compenser la stabilité de la DGF dans un contexte de forte inflation.

Des mesures diverses d'aide à la prise en compte des conséquences de l'inflation, principalement la très forte hausse des coûts de l'énergie, pourraient être adoptées, mais il est prématuré de s'avancer sur ce point.

Par ailleurs, un "fonds vert" destiné à accompagner les collectivités dans la transition écologique fera l'objet d'une dotation importante.

Les taux d'intérêt, bien qu'ayant entamé une légère remontée, sont encore très bas, et ceci pourrait être mis à profit pour recourir à l'emprunt de manière modérée, tout en conservant à un niveau bas l'endettement de la Ville, dont l'endettement par habitant est environ deux fois plus faible que celui des communes de même strate de population.

POINT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET PRÉCÉDENT ET LA SITUATION DE LA COMMUNE EN MATIÈRE D'ENDETTEMENT ET DE PERSONNEL

Exécution du budget 2021 et du budget 2022 (en cours)

Equilibre

Les chiffres définitifs de l'exécution budgétaire ne seront disponibles qu'après finalisation du compte administratif et du compte de gestion, au premier trimestre de l'année qui suit l'exercice ; c'est pourquoi les éléments qui suivent font référence principalement au compte administratif 2021 et secondairement à l'exécution de l'exercice 2022 telle qu'elle peut être anticipée à fin août, qui permettent d'identifier des tendances mais pas, sauf exception, de formuler des prévisions précises.

Les éléments de résultat s'entendent hors résultats antérieurs reportés, et hors restes à réaliser.

L'exécution du budget 2021 a résulté en un important excédent des recettes réelles de fonctionnement (20 406 K€ dont 19 776 K€ hors exceptionnel) sur les dépenses réelles de fonctionnement (15 126 K€ dont 14 929 K€ hors exceptionnel).

Il en est résulté une épargne brute (recettes de fonctionnement moins dépenses de fonctionnement), hors exceptionnel, de 4 714 K€, supérieure à celle des années 2019 et 2020, et même très légèrement au-dessus du sommet atteint en 2018 (4 688 K€).

Le budget 2022 fait apparaître une épargne brute hors exceptionnel de seulement 2 359 K€, mais comme toujours, le budget étant prudent tant en recettes qu'en dépenses, la revue des marges de prudence ménagées par le budget et de l'état des réalisations à fin août 2021 donne à penser que l'épargne brute 2022 ne sera pas très éloignée de 4 000 K€, soit un niveau qui reste élevé au vu des circonstances.

Cette légère baisse de l'épargne ne met pas en cause la solidité de la situation financière de la Ville mais impose que, hier avec la crise sanitaire, aujourd'hui avec le retour d'une inflation forte, elle maîtrise toujours mieux sa situation financière et ses perspectives d'évolution en accordant à chaque ligne de dépenses et chaque ligne de recettes l'intérêt qu'elle mérite.

Structure et évolution des recettes de fonctionnement

En 2021, les principaux postes de recettes de fonctionnement, hors exceptionnel et hors recettes d'ordre ont été, pour un total de 19 777 K€ :

- les impôts et taxes (15 499 K€ en 2021 ; 78,4% du total et +8,2% par rapport à 2020) :
 - produits de la fiscalité directe locale : 14 216 K€ en 2021 (71,9 % du total ; +6,5% par rapport à 2020, évolution peu significative car dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation ce poste a reçu des montants qui relevaient antérieurement des dotations, cf. plus loin) ;
 - taxes additionnelles aux droits de mutation : 1 103 K€ en 2021 (5,6% et +28,7%), produits en forte hausse par rapport à l'exercice antérieur, mais légèrement en retrait par rapport à 2019 ;

- taxe sur l'électricité (129,0 K€) et taxe sur la publicité (52 K€) ;
- les dotations et participations (2 688 K€ ; 13,6% ; -11,6%, évolution non significative en raison de la suppression de la taxe d'habitation qui a conduit à transférer une part de ce poste au sein des produits de la fiscalité directe locale) :
 - DGF : 1 900 K€ en 2021 (9,6%), en baisse légère et continue (-2,5%),
 - attributions de péréquation et compensation au titre de la fiscalité locale et autres dotations et participations reçues de l'Etat : 259 K€ (1,3%) ;
 - participations reçues de la CAF au titre de la petite enfance : 459 K€ en 2021 (2,3%), en légère baisse (-5,2%) par rapport à 2020 qui était déjà en très nette baisse (-17,5%) en raison de la crise sanitaire ;
 - les autres dotations et participations (70 K€) ;
- les produits des services et du domaine, produits les plus affectés par la crise sanitaire en 2020 et à un degré moindre en 2021 : 1 162 K€ en 2021 (5,9%) contre 838 K€ en 2020 et 1 292 K€ en 2019 :
 - redevances et droits des services à caractère social : 474 K€,
 - redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement : 567 K€,
 - autres produits (du 70) : 121 K€ ;
- les autres produits de gestion courante (75) : 258 K€ en 2021 (1,3% et +13,1%) ;
- les atténuations de charges (remboursements sur charges de personnel) : 169 K€ en 2019 (0,9% et -20,4%).

En 2022, on peut anticiper les tendances suivantes pour le compte administratif :

- les produits des impôts et taxes devraient se situer légèrement au-dessus de ce qu'ils étaient en 2021, mais ceci n'a pas de signification particulière, la structure et le périmètre de ces comptes ayant été radicalement modifiés par le transfert de la fiscalité professionnelle :
 - les produits de la fiscalité locale devraient s'inscrire à un peu plus de 12 200 K€ ;
 - les taxes additionnelles aux droits de mutation atteignent à fin août 2022 plus de 80% du budget (810 K€), qui devrait être atteint, voire dépassé ;
 - la taxe sur l'électricité devrait être proche du budget (128 K€) ;
- en matière de dotations et participations les chiffres ne sont pas non plus comparables (part CPS de la DGF transférée avec la fiscalité professionnelle) :
 - la DGF ne représente plus que 1 351 K€ ;
 - les autres attributions et compensations Etat sont désormais très limitées, à l'exception du FCTVA de fonctionnement (154 K€ à fin août, pour un budget de 50 K€) ;
 - le FDPTP (42 K€ en 2019, 34 K€ en 2020, 26 K€ en 2021) devrait continuer à décroître, voire disparaître ;

- les participations CAF au titre de la petite enfance sont à fin août en ligne avec le budget (534 K€) et la prévision devrait être atteinte, sans pour autant que l'on revienne au niveau des années avant Covid ;
- les produits des services et du domaine devraient confirmer le redressement engagé en 2021, tout en restant peut-être en dessous des prévisions budgétaires, et sans retrouver leur niveau antérieur à la crise :
 - les montants titrés en matière de redevances des droits des services à caractère social et des services périscolaires et d'enseignement, sont à fin août 2022 en progression de respectivement 13,8% et 6,4% par rapport à août 2020 ;
 - les autres produits, de même que les autres produits de gestion courante, ne devraient pas être différents de ce qu'ils étaient en 2021.

Structure et évolution des dépenses de fonctionnement

En 2021, les principaux postes de dépenses de fonctionnement, hors exceptionnel et hors dépenses d'ordre ont été, pour un total de 15 063 K€ :

- les charges de personnel et frais assimilés :
 - 7 958 K€ en 2021 (52,8% du total des dépenses réelles de fonctionnement hors exceptionnel) contre 7 502 K€ en 2020, soit une augmentation de 6,0%, qui vient après trois années de stabilité,
 - en 2022, les dépenses de personnel devraient approcher un montant de 8 130 K€ (+2,2%), ce qui corrigé des surcoûts induits par la revalorisation du point d'indice, s'apparente à une stabilité, voire une légère diminution du poste,
 - si l'on remonte à 2017 (7 704,0 K€), on constate qu'en cinq ans les dépenses de personnel n'ont que très légèrement augmenté (+5,5%, soit en moyenne 1,1% par an) ;
- les charges à caractère général :
 - 4 572 K€ en 2021 (30,4% du total), en augmentation par rapport à l'année précédente (+4,0%), principalement du fait d'un retour des coûts de restauration à un niveau proche de celui de 2019, avant la crise sanitaire,
 - à fin août 2022, ces charges sont en progression de 2,4% par rapport à fin août 2021 ;
 - à ce jour, on peut estimer le poste à un peu moins de 5 130 K€ à fin 2022, soit une progression de 12,2% qui illustre clairement le poids de la hausse du coût de l'énergie et, dans une moindre mesure, des coûts de restauration scolaire, qui n'ont pesé que marginalement sur le premier semestre mais ont désormais leur plein impact ;
- les contingents et participations obligatoires (SDIS) et autres contributions obligatoires (participation aux frais de scolarité), les contributions aux organismes intercommunaux (Piscine, Office de Tourisme, divers : assainissement, berges) :

- 986 K€ (6,5%) en 2021 avant étalement sur cinq ans de la subvention exceptionnelle de 263 K€ au syndicat de la Piscine, très fortement affecté par la crise sanitaire, soit une progression de +52,4% par rapport à 2020 (647 K€), progression qui n'est en pratique que de +19,9% après étalement de la charge,
- hors étalement de charge, on retrouve en 2022 un niveau de 656 K€ (708 K€ y compris quote-part de la subvention annuelle de 2021), très proche de celui de 2020 ;
- les participations au CCAS, à la Caisse des Ecoles et aux budgets annexes (Plage et Scène Adamoise) :
 - 659 K€ en 2021 (4,4% et +2,5%), en légère hausse du fait d'une petite augmentation de la contribution au budget annexe de la Plage (215 K€ contre 200 K€ en 2020),
 - 697 K€ en 2022 en raison d'une nouvelle augmentation ponctuelle de la contribution au budget annexe de la Plage, portée à 254 K€ (il est à noter que la Plage a réalisé une très bonne saison 2022 qui permettra en 2023 de réduire la contribution) ;
- les subventions aux associations :
 - 189 K€ en 2021 (1,3% et -10,4%),
 - 215 K€ en 2022, soit un retour au niveau de 2019 ;
- les autres charges de gestion courante autres que contingents et participations obligatoires :
 - 302 K€ en 2021 (2,0% et +12,7%), avec notamment une augmentation des coûts des licences et abonnements informatiques,
 - 2022 peut être estimé à environ 340 K€, avec une nouvelle augmentation des coûts informatiques ;
- les atténuations de produits :
 - en 2021, ce poste concernait presque essentiellement le FNGIR (467 K€), et pour un très faible montant le prélèvement loi SRU (5 K€),
 - en 2022, le FNGIR, transféré à la communauté, n'apparaît plus mais le prélèvement loi SRU atteint à nouveau un montant significatif (un peu plus de 80 K€) ;
- les charges financières, qui ont presque exclusivement trait aux intérêts des emprunts :
 - 134 K€ en 2021 (0,9% du total), -26,8% en conséquence de la diminution et du vieillissement de la dette,
 - 119 K€ en 2022 (soit -11,2% par rapport à 2021).

Autofinancement et investissement

À fin 2021, après prise en compte de la part remboursement en capital des emprunts (1 069 K€), l'épargne nette (y compris exceptionnel), c'est-à-dire l'épargne entièrement disponible pour l'autofinancement, après avoir fait face à l'ensemble de la charge de la dette (intérêts et capital), est de 4 236 K€, soit, rapporté aux recettes réelles de fonctionnement un ratio de 20,8%.

Ce ratio, qui était en 2020 de 18,0%, a progressé sous l'effet conjugué d'une amélioration de l'épargne de gestion (+336 K€ par rapport à 2020), de la diminution de l'annuité de dette (-157 K€) et d'un solde plus important des produits exceptionnels par rapport aux charges exceptionnelles (+387 K€).

Ce ratio atteste la qualité de la situation financière de la Ville, qu'illustre particulièrement sa capacité à investir en maintenant sa dette à un niveau bas : à 20,8% à L'Isle-Adam en 2021, alors qu'il se situait en 2020 à seulement 7,1% (et en 2019, année "normale", de 9,8%) en moyenne pour les communes de strate 10 000 à 30 000 habitants.

La Ville a mené à bien en 2021 des dépenses d'équipement pour un montant de 4 463 K€ hors restes à réaliser, montant comparable à celui de l'année précédente (4 510 K€ en 2020) ; cet effort d'équipement élevé (363 €/ habitant, pour une moyenne de 308€/ habitant pour les communes de même strate) sera plus important en 2022, avec notamment la reprise des opérations d'investissement relatives aux bâtiments, qui avaient été très affectées par la crise sanitaire.

Les restes à réaliser 2021 (investissements budgétairement inscrits en 2021 mais non réalisés dans l'exercice) étaient également importants, à hauteur de 6 649 K€ en dépenses (et 2 478 K€ en recettes) ; ces restes à réaliser ont été conduits parallèlement aux investissements nouveaux du budget 2022.

Concernant 2022, il est trop tôt pour s'engager avec précision sur des chiffres, et on ne peut que mentionner des tendances sur la base des réalisations à fin août :

- le niveau d'épargne nette (épargne disponible) ne sera pas aussi élevé qu'en 2021 mais devrait être assez proche de celui de 2020, soit un ratio d'un peu plus de 16% (comparabilité avec celui des années antérieures limitée en raison du transfert de la fiscalité professionnelle), toujours très supérieur au ratio des communes de même strate ;
- le budget d'investissement 2022 (dépenses d'équipement), y compris restes à réaliser, est de 14 215 K€, soit 26,0% de plus que le budget 2020 (11 278 K€) ;
- à fin août 2022, le montant des dépenses d'équipement mandatées était de 4 108 K€, soit +24,0% par rapport au mandaté à fin août 2021 (3 312 K€), ce qui montre que la progression des budgets a été effectivement suivie d'une forte augmentation des réalisations effectives.

Situation et perspectives en matière d'endettement

L'endettement est maîtrisé ; ainsi, si la Ville a eu ponctuellement recours à l'emprunt à hauteur de 1 000 K€ en 2018 et en 2019, et de manière plus significative en 2022 (2 500 K€), la charge de la dette (intérêts et remboursement du capital), qui était de 1 623 K€ en 2016 a fortement

diminué pour atteindre 1 208 K€ en 2020 (-25,6%) et n'a que très faiblement progressé depuis ce point bas (1 259 K€ en 2022, 1 311 K€ en 2023).

Cette charge diminuera à nouveau significativement en 2024, 2025 et 2026 avec l'arrivée à terme d'emprunts anciens, ce qui ménagera la possibilité pour la Ville de, si cela est nécessaire, recourir modérément à l'emprunt tout en continuant à réduire l'en cours de dette et la charge de la dette.

Le niveau de la dette (5 815 K€ à fin 2020, soit 1 177 K€ et 16,8% de moins qu'à fin 2019 ; 4 745 K€ à fin 2021, soit 1 070 K€ et 18,4% de moins qu'à fin 2020, 32,1% de moins qu'à fin 2019) a baissé jusqu'en 2021.

L'en-cours de dette ne représentait à fin 2021 que 387 €/ habitant, 25% des recettes réelles de fonctionnement et moins de 1,2 années d'épargne brute, ce qui est très inférieur aux standards tant en niveau (877 €/ habitant en 2020 pour les communes de 10 000 à 30 000 habitants) qu'en termes de ratios (respectivement 64,5% des recettes de fonctionnement et 4,9 années d'épargne brute).

L'en cours à fin 2022 augmentera en raison des emprunts de l'année, mais le niveau d'endettement (498 €/ habitant) restera nettement en dessous des références, et en raison des remboursements opérés en 2023 et 2024, en dépit d'une prévision de 1000 K€ d'emprunts en 2023, avec à fin 2024 un encours de dette 5898 K€ (480 €/H) qui reviendra à un niveau connu à son plus bas de fin 2021.

La pratique du recours à l'emprunt de manière modérée et étalée dans le temps permet de lisser le profil de la dette en évitant les à-coups qu'occasionnent des mobilisations importantes sur un court laps de temps.

C'est pourquoi, de même que l'emprunt de 2 500 K€ de 2022, contracté dans des conditions de taux d'intérêt très favorables, a permis de contribuer à l'important effort d'investissement de l'exercice tout en rééquilibrant le profil de la dette et sans compromettre la politique constante de niveau d'endettement faible, il apparaît opportun en 2023 d'emprunter 1000 K€ pour une opération (achat terrain bâti pour ferme écologique zone de la Rosière) qui enrichira durablement le patrimoine de la Ville.

Situation en matière de personnel

Les dépenses de personnel et assimilées ont représenté en 2021 pour la Ville 7 958 K€, soit un montant de 648 €/ habitant, 52,8% des dépenses réelles de fonctionnement hors exceptionnel et 40,2% des recettes réelles de fonctionnement hors exceptionnel, à comparer avec des chiffres moyens 2020, pour les communes de 10 000 à 30 000 habitants, de 698 €/ habitant, 59,2% des dépenses et 51,4% des recettes réelles de fonctionnement.

Après avoir augmenté de 6,1% en 2021, ces dépenses ne devraient progresser que d'environ 2,2% en 2022 (estimation 8 132 K€), en dépit des surcoûts induits par la revalorisation du point d'indice en cours d'année

Si à fin 2020 l'effectif ETP était sensiblement au niveau de 2017 soit 186 ETP, 2021 a vu une légère augmentation (+3 ETP), mais ce sans dérive budgétaire (+3,3% seulement en quatre ans).

Le nombre d'ETP pourrait avoir légèrement augmenté à fin 2022, et augmentera à partir de septembre 2023 pour des raisons bien identifiées, à savoir l'ouverture d'un nouvel établissement (multi accueil), dont le fonctionnement requiert un effectif supérieur à celui de la crèche familiale qui disparaîtra dans le même temps.

Les orientations budgétaires prévoient à ce jour une légère augmentation des dépenses de personnel en 2023 (+0,3%), cette prévision ne ménage pas de marge et pourra si nécessaire être revue en début d'année lorsque l'on disposera d'une meilleure visibilité sur les réalisations 2022 et les perspectives 2023.

Les répartitions par statut et par filière (rapport social unique 2020, le rapport 2021 n'étant pas encore disponible) sont les suivantes :

- par statut :
 - fonctionnaires : 65%,
 - contractuels permanents : 28%,
 - contractuels non permanents : 7% ;
- par filière :
 - technique : 38%,
 - administrative : 22%,
 - animation : 20%,
 - médico-sociale : 10%,
 - culturelle : 4%,
 - police : 6%,
 - sportive : 2%.

L'âge moyen des personnels est de 46 ans (49 ans pour les fonctionnaires, 41 pour les contractuels permanents et 51 ans pour les contractuels non permanents).

Le temps de travail hebdomadaire est de 35 ou 37 heures, selon qu'il y a ou pas annualisation.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2023

Après ce rappel du contexte d'ensemble et cette présentation des grandes lignes de l'exécution budgétaire 2021 et 2022, de la situation financière de la Ville et plus particulièrement de la situation en matière de ratios d'équilibre, de dette et de personnel, il est proposé à l'Assemblée d'examiner les orientations générales et les prévisions qui en découlent au niveau de la section de fonctionnement, de l'autofinancement et des investissements.

Il est rappelé que l'équilibre budgétaire impose que les recettes de fonctionnement couvrent les dépenses de fonctionnement et permettent, avec le cas échéant le concours des ressources propres d'investissement (FCTVA, taxe d'aménagement notamment), de dégager

un excédent suffisant pour assurer, via un virement vers la section d'investissement, le remboursement de la part capital de l'annuité d'emprunt.

Comme cela a été exposé plus haut, la commune de L'Isle-Adam répond chaque année très largement à cette exigence, en dégageant un autofinancement important ; au vu des orientations budgétaires, il en sera à nouveau ainsi en 2023.

L'élaboration du budget 2023 intervient quatre mois avant la finalisation du compte administratif et se fait sans la connaissance exacte des bases fiscales prévisionnelles 2022 et des notifications des dotations, ce qui génère une marge d'incertitude sur les postes majeurs de recettes que sont les produits fiscaux et la dotation globale de fonctionnement.

Plus généralement, il est rappelé que le budget primitif étant un document prévisionnel, il fait naturellement l'objet d'hypothèses prudentes qui peuvent parfois rendre difficile une comparaison directe avec les chiffres relatifs aux exercices précédents, issus des comptes administratifs, et qui correspondent à des réalisations.

C'est pourquoi les évolutions et comparaisons mentionnées ci-après s'entendent sauf mention particulière de budget à budget (budget primitif 2023 tel qu'envisagé à ce jour par rapport au budget primitif 2022, y compris décisions modificatives N° 1 et 2 intervenues depuis).

Par ailleurs, si les programmes d'investissement, qui s'inscrivent dans une vision pluriannuelle, sont bien connus dans leurs grandes lignes, leur programmation est évolutive et des arbitrages visant à concilier contraintes budgétaires et contraintes de temps pourront intervenir dans les mois qui viennent ; de plus, ces programmes peuvent être amenés à subir quelques modifications de contenu pour des questions d'évolution du contexte, voire d'opportunité (ex. : acquisition terrain bâti la Rosière).

Les orientations générales

Les orientations générales se situent dans la continuité des objectifs de la Ville de L'Isle-Adam :

- Offrir aux Adamois un haut niveau de service, de sécurité et de protection de son environnement.
- Maintenir et mettre en valeur le patrimoine et les équipements existants,
- Sécuriser et faciliter les mobilités douces
- Renouveler, améliorer et développer les équipements en conservant un haut niveau d'investissement.

Et, pour la bonne réalisation dans les meilleures conditions de ces objectifs de service et d'équipement :

- En dépit d'un contexte fiscal fortement évolutif (suppression de la taxe d'habitation en 2021, transfert de la fiscalité professionnelle en 2022), ne déroger que quand cela est absolument nécessaire, et ce devrait être le cas en 2023 afin de permettre de faire face à une part des surcoûts d'énergie et de personnels générés par la forte inflation, à une politique de stabilité fiscale ;

- Assurer et pérenniser la bonne santé financière de la commune en maintenant un taux d'épargne élevé ;
- Notamment par une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement et de la masse salariale ;
- Maintenir ainsi la commune dans une spirale vertueuse, qui lui permet d'investir en ne recourant à l'emprunt que de manière très modérée et de disposer d'un faible niveau d'endettement.

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Les prévisions en matière de recettes réelles de fonctionnement, pour un total de 20 083 K€ sont en progression sensible (+7,1%) par rapport à celles du budget 2022 (18 750 K€), et en progression également (+5,1%) par rapport aux estimations de réalisation 2022.

Le total du chapitre impôts et taxes est prévu à 16 543 K€, soit 10,0% de plus que le budget 2022 (15 045 K€) et 6,2% de plus que les estimations de réalisations 2022 (15 575 K€), la progression étant entièrement imputable aux produits des taxes foncières :

- les taux des taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti sont prévus en progression de 5% et il est dans le même temps fait l'hypothèse d'une progression des bases, au total de la progression nominale (réévaluation annuelle des valeurs locatives) et de la progression physique (bases nouvelles, du fait du développement de certains quartiers), prévision prudente dans la mesure où la seule progression nominale pourrait déjà excéder 5% ;
- le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est inchangé ;
- les taxes additionnelles aux droits de mutation sont estimées au même niveau qu'au budget précédent (810 K€), prévision raisonnablement prudente, inférieure au plus bas de ces dernières années (857 K€ en 2020) ;
- la prévision en matière d'attribution de compensation (2 491 K€), compte tenu de la prise en compte de rôles supplémentaires de faibles montants, est très légèrement supérieure à celle du budget précédent ;
- la taxe sur l'électricité (128 K€) est prévue au niveau des années précédentes.

Les dotations et participations, à 1 968 K€, sont envisagées à un niveau légèrement inférieur à celui du budget précédent (-4,6%) du fait d'une anticipation prudente des participations de la CAF au titre de la petite enfance :

- à 1 351 K€, la DGF, principale dotation, est estimée à son niveau de 2022 ;
- parmi les autres dotations et participations, les participations aux services sociaux reçues via la Caisse d'Allocations Familiales, à 446 K€, sont prévues en retrait de 16,4% par rapport au budget 2022 (534 K€), hypothèse prudente dans l'attente de précisions sur le niveau des produits à attendre au titre de la convention territoriale globale (CTG) qui remplace le contrat enfance jeunesse (CEJ) clôturé en 2022 ;

- les autres attributions, pour un total de 171 K€ sont sensiblement au même niveau qu'au budget 2022, hypothèse prudente pour ce qui concerne le FCTVA de fonctionnement qui, en 2021 et plus encore en 2022 a donné lieu à des réalisations supérieures au montant budgété (50 K€) ;
- pas plus qu'en 2022, il n'est prévu une recette au titre du FDPTP.

Pour ce qui est des autres grands postes de recettes, les prévisions sont raisonnablement prudentes mais ne prévoient plus d'impact particulier de la crise sanitaire :

- les produits des services et du domaine sont prévus à 1 239 K€ :
 - ils s'inscrivent au niveau du budget 2022 (1 237 K€) et légèrement en-dessous du dernier CA "avant Covid" (1 292 K€ en 2019), mais en net rebond par rapport à 2020 et 2021, affectées par la crise sanitaire ;
 - les deux postes principaux sont les produits liés à la restauration et aux services périscolaires, 606 K€, en légère progression (+2,4%) par rapport au budget 2022 et ceux relatifs aux services à caractère social (crèches, haltes garderies ...), 538 K€, en légère baisse (-2,4%) ;
 - 2023 verra la pleine application de la nouvelle tarification, entrée en vigueur en septembre 2022 : élaborée dans un objectif de stabilité d'ensemble du niveau de participation des bénéficiaires (avec une prise en compte partielle, pour ce qui est de la restauration, de l'augmentation des coûts subie en 2022), la nouvelle grille est plus lisible, plus progressive et basée sur le quotient CAF, référence claire et reconnue ;
 - Les autres produits, pour un total de 95 K€, sont attendus au même niveau qu'au budget 2022 ;
- les autres produits de gestion courante, à 226 K€, sont en dessous du budget 2022 (256 K€), ce en relation avec le renouvellement de la concession des Halles du Marché ;
- les atténuations de charges (remboursements sur charges de personnel) sont prévues à 100 K€, prévision raisonnablement prudente au vu des réalisations des exercices précédents (169 K€ en 2021, 103 K€ à fin août 2022).

Les produits exceptionnels (5 K€) et les produits financiers (2 K€) présentent un caractère marginal au budget (N.B. : en revanche, les produits exceptionnels ont généralement un poids significatif dans les comptes administratifs car ils comptabilisent les produits de cessions d'immobilisations qui, au niveau des budgets, apparaissent en section d'investissement).

Les dépenses de fonctionnement

Les prévisions en matière de dépenses réelles de fonctionnement, pour un total de 16 245 K€, se situent à un niveau très légèrement inférieur à celui du budget 2022 (-1,6%) qui ménageait quelques marges significatives, mais supérieur de 4,7% aux prévisions de réalisation 2022, ce qui, en dépit d'une enveloppe de dépenses de personnel assez serrée, atteste le caractère réaliste de ces prévisions.

Le budget prévoit par ailleurs une enveloppe pour dépenses imprévues, d'un montant de 86 K€.

Les charges de personnel représentent environ la moitié des dépenses de fonctionnement :

- Elles sont prévues à hauteur de 8 158 K€,
- Cette prévision volontairement serrée est un gage de rigueur étant entendu que, comme exposé précédemment, elle pourra si nécessaire être revue début 2023 lorsque les perspectives seront plus claires, par virement de crédits et/ ou affectation d'excédents ;
- Afin de poursuivre, dans un contexte de forte revalorisation des salaires, la politique de maîtrise des dépenses de personnel qui a permis de stabiliser ce poste sur la période 2017-2021, le suivi des dépenses de personnel fera en 2023 comme en 2022 l'objet d'une vigilance particulière sur les réalisations et l'anticipation des évolutions.

Les charges à caractère général font l'objet d'une prévision de 6 000 K€, légèrement supérieure (+3,4%) à celle du budget 2022 (5 806 K€) ; les principales composantes sont :

- l'énergie et l'électricité, en très forte hausse, à 1 181 K€ au budget 2023, soit +137% par rapport au réel 2021 (et +7,2% par rapport au budget 2022, qui, compte tenu des décisions modificatives intervenues en cours d'année, réservait une marge confortable, ce qui ne sera pas le cas en 2023) ;
- les achats de prestations de service, qui ont trait pour plus de 90% d'entre eux aux coûts du prestataire restauration, dont le marché renouvelé en 2022 est désormais plus coûteux (impact loi Egalim), à 858 K€ en augmentation de 17,7% par rapport au budget précédent (729 K€) ;
- les autres fluides, fournitures et achats (694 K€, soit un niveau équivalent à celui du budget 2022, 700 K€) ;
- l'entretien des terrains et espaces verts, bâtiments, voiries et réseaux : 1 297 K€, soit 16,8% de plus que les 1 110 K€ du budget 2022 dont les prévisions en matière d'entretien voiries et d'entretien réseaux se sont avérées insuffisantes, mais seulement 12,5% de plus que le réel 2021 ;
- l'entretien des véhicules et équipements divers et la maintenance (413 K€, soit moins que le budget 2022, 470 K€, qui, en forte hausse par rapport aux années précédentes prévoyait la mise en place de nouveaux contrats tout en ménageant une marge) ;
- les autres services extérieurs pour 745 K€, soit 14,9% de moins que le budget 2022, mais plus que les réalisations des années précédentes, y compris celles antérieures à la crise sanitaire.

Les orientations en matière de contingents, subventions et participations conduisent à une prévision de 1 450 K€, en léger retrait par rapport au budget 2022 (1 567 K€) :

- contingents et participations obligatoires :
 - SDIS : 265 K€ (inchangé),
 - participation aux frais de scolarité (école Notre Dame) : 75,8 K€ ;
- contributions aux organismes intercommunaux :
 - piscine (syndicat intercommunal L'Isle Adam Parmain) : 240 K€ (inchangé),
 - Office de Tourisme : 10 K€ (diminution),

- contribution au SIPIA (au titre du pluvial des réseaux unitaires) : 69 K€ (augmentation) ;
- participations au CCAS, à la Caisse des Ecoles et aux budgets annexes :
 - CCAS : 200 K€ (retour à un niveau intermédiaire entre celui de 2019, 160 K€ et celui des années 2020 à 2022, 240 K€),
 - Caisse des Ecoles : 3 K€,
 - budget annexe de la Plage : 150 K€ (en nette diminution par rapport à 2022, 254 K€, au vu de la bonne année 2022 de la Plage),
 - budget annexe de la Scène Adamoise : 200 K€ (inchangé).
- subventions aux associations : 238 K€ (augmentation de 10,7% par rapport à 2022, qui permet un retour au niveau de 2017, le plus élevé des six dernières années).

Les autres charges de gestion courante autres que contingents et participations obligatoires sont estimées à 351 K€, en légère progression par rapport à 2022 (339 K€).

Le FNGIR n'apparaissant plus depuis son transfert à la communauté de communes, les atténuations de produits se limiteront au prélèvement au titre de la loi SRU, comme celles inscrites au budget pour 90 K€ en 2022, en fonction des logements nouvellement pris en compte et des dépenses éligibles réalisées par la Ville.

Les charges financières (intérêts de la dette) devraient être de 106 K€ seulement, contre 119 K€ en 2021, la diminution des intérêts de la dette ancienne étant plus importante que l'augmentation inhérente à l'emprunt réalisé en 2022 et à celui envisagé pour 2023.

Les charges exceptionnelles sont évaluées à 17 K€ ; viennent par ailleurs s'ajouter, dans la continuité des années précédentes, une provision de 25 K€ au titre d'apurement des créances irrécouvrables, ainsi que, pour 53 K€, l'impact de l'étalement sur cinq ans de la subvention exceptionnelle de 2021 au SIPIAP (Piscine).

L'autofinancement et les investissements

L'autofinancement

L'excédent qui résulte des orientations en matière de recettes et dépenses réelles de fonctionnement permet de maintenir un niveau d'investissement important.

Cet excédent contribue aux recettes d'investissement via le virement à la section d'investissement, qui est envisagé à hauteur de 3 200 K€ (montant supérieur de 5,5% à celui du budget primitif 2022, qui était de 3 033 K€, et de 10,0% à celui du budget 2022 après DM, 2 909 K€), également via la dotation aux amortissements, qui est de 650 K€, niveau comparable à celui de 2022, et accessoirement via l'étalement de la subvention Piscine, pour un montant de 53 K€ comme en 2022.

L'autofinancement brut s'inscrit ainsi à 3 903 K€, ce qui permet, déduction faite de la part capital de l'annuité de dette (1 208 K€), un autofinancement net, hors recettes propres d'investissement, de 2 695 K€ ; ces chiffres sont en progression par rapport au budget primitif

2022 (3 726 K€ brut et 2 585 K€ net), et plus encore par rapport au budget 2022, les décisions modificatives ayant légèrement réduit le virement à la section d'investissement.

Comme précédemment exposé, ces chiffres ne peuvent être comparés à ceux des comptes administratifs, qui conduisent toujours à des excédents plus importants (un budget primitif, par prudence, a tendance à estimer les recettes plutôt au-dessous et les dépenses plutôt au-dessus de ce qui est finalement réalisé).

L'autofinancement net hors reports est entièrement disponible pour la réalisation d'investissements nouveaux.

Le financement des restes à réaliser de dépenses d'investissement est assuré par les restes à réaliser de recettes d'investissement et par les excédents cumulés des exercices antérieurs, éléments qui apparaîtront au compte administratif 2022. Après financement des restes à réaliser, le solde de ces excédents pourra aussi contribuer au financement d'investissements nouveaux.

Les montants qui suivent en matière de dépenses et recettes d'investissement sont relatifs aux prévisions propres à l'exercice 2023 et s'entendent hors restes à réaliser en dépenses et en recettes, et hors excédents cumulés des exercices antérieurs.

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement autres que recettes d'ordre (amortissements, virement de la section de fonctionnement, étalement de charges) viennent en complément de l'autofinancement.

Hors emprunts et cessions d'immobilisations, les recettes d'investissement propres à l'exercice (c'est-à-dire hors excédents antérieurs et restes à réaliser sur opérations budgétées sur les exercices précédents), pour un total de 2 006 K€, sont à ce jour envisagées sur les bases suivantes :

- FCTVA : 1 000 K€ (550 K€ au BP 2022, hors restes à réaliser),
- subventions d'investissement : 976 K€ (730 K€ au BP 2022, hors restes à réaliser),
- autres recettes : 30 K€ sont prévus au titre de la taxe d'aménagement.

Des produits de cessions (en investissement dans les budgets, mais qui, en réalisation, apparaissent en fonctionnement, en recettes exceptionnelles) sont attendus pour 450 K€.

Enfin, la Ville envisage, compte tenu du profil de la dette existante, de son faible niveau d'endettement et de taux d'intérêt qui restent très modérés, de recourir ponctuellement à l'emprunt à hauteur de 1000 K€, pour financer un enrichissement durable de son patrimoine (ferme sur la zone de la Rosière).

Les dépenses d'investissement

Hors part capital de l'annuité de dette (1 208 K€), et hors dépenses d'ordre, les dépenses d'investissement nouvelles (i.e. hors restes à réaliser) prévues pour l'exercice sont chiffrées à 6520 K€ (au sein desquels quelques arbitrages restent à réaliser, pour environ 165 K€), soit un

programme légèrement inférieur à celui, particulièrement élevé, du budget primitif 2022 (6 746 K€), qui pour partie sera à fin 2022 en restes à réaliser, mais supérieur à celui du budget primitif 2021 (5 925 K€).

Les investissements nouveaux, qui viendront s'ajouter aux restes à réaliser de l'année 2022, comprendront des études et quelques autres immobilisations incorporelles (pour 374 K€), et principalement des acquisitions et des travaux (pour 6145 K€) relatifs notamment aux opérations suivantes, qui viennent en complément des opérations déjà engagées (en matière de bâtiments notamment) :

- bâtiments et équipements communaux (scolaires, sociaux, culturels administratifs, sportifs et autres) :
 - Maison des Joséphites (850 K€),
 - mur Conti (330 K€),
 - orgue (150 K€),
 - bâtiments scolaires (Chantefleur, Balzac, et également Jean de la Fontaine, Camus, Cassan, Dambry, ...) (413 K€),
 - Hôtel de Ville (79 K€),
 - autres bâtiments (Conti, Centre d'Art Lartigue, Pavillon Chinois, Eglise, Presbytère, Espace Magallon, bibliothèque, stade et tennis, Halle du Marché, cimetière ...),
 - chauffage des bâtiments,
 - équipements sportifs et de loisirs (tennis, stade, gymnase, aires de jeux ...) ;
- urbanisme et aménagement de l'espace et espaces naturels, dont acquisition de terrains :
 - terrain bâti zone de la Rosière (1000 K€),
 - terrains de voirie (200 K€) ;
 - plaine des sports (100 K€)
- voirie et réseaux (1 451 K€) et espaces verts :
 - programme de voirie,
 - voies cyclables,
 - bail de voirie,
 - pluvial,
 - éclairage public,
 - ...
- équipements des services ;
 - mobilier, matériel de bureau et informatique (220 K€),
 - véhicules, engins et matériels divers (voirie, espaces verts, scolaire, sports ...) (392 K€),
 - restauration et collections.

ORIENTATIONS RELATIVES AUX BUDGET ANNEXE DE LA PLAGE

La section de fonctionnement

Le résultat 2022 et les recettes de fonctionnement

2022 a été pour la Plage une année exceptionnelle, ce qui s'est traduit par une augmentation des charges, coûts de personnel notamment, mais plus encore des recettes d'exploitation.

Compte tenu du fait que dans le même temps la contribution du budget principal avait été augmentée pour consolider une situation financière fragilisée par le déficit 2021, le compte administratif 2022 permettra de dégager, hors excédents reportés, un excédent propre à l'exercice d'un montant significatif, laissant envisager une baisse de la contribution en 2023.

Pour 2023, hors résultats antérieurs reportés, les recettes de fonctionnement sont évaluées à 539 K€, en progression sensible par rapport aux budgets précédents (472 K€ au BP 2022, avant, notamment abondement de la contribution du budget principal par décision modificative), selon le détail suivant :

- les produits des droits d'entrée à la Plage, dont la prévision comporte toujours une part d'incertitude, sont au vu de la très bonne saison 2022 (où ils sont estimés à plus de 450 K€) prévus en forte hausse par rapport aux budgets précédents, à 364 K€, soit 45,6% de plus que le BP 2022 (250 K€),
- la participation de la commune peut ainsi être ramenée à 150 K€, alors qu'elle s'établissait depuis des années à 200 K€ ou plus (215 K€ en 2021 et 254 K€ en 2022, augmentations ponctuelles ayant permis de faire face aux conséquences de la crise sanitaire),
- les autres recettes de fonctionnement (et autres participations), pour 25 K€ (22 K€ au budget précédent).

Les dépenses de fonctionnement et l'autofinancement 2023

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 498 K€, soit nettement plus qu'au budget primitif 2022 (374 K€) ; elles comprennent :

- les dépenses de gestion courante de personnel, 227 K€, en forte hausse (+36,7%) par rapport au budget primitif 2022 (166 K€) :
 - cette hausse est motivée par l'augmentation de l'activité et les besoins accrus en matière de surveillance et de sécurité ;
 - dans le même temps, elle est inférieure à celle des recettes d'exploitation, d'où l'amélioration des équilibres qui permet la diminution de la contribution du budget principal ;
- les fluides, les achats, l'entretien la maintenance des équipements, 208 K€, en moindre progression (+18,1%) par rapport au budget 2022 (176 K€) ;
- les frais de gardiennage, 50 K€, en augmentation par rapport au budget 2022 (30 K€) ;
- les taxes (2,0 K€) et les frais financiers (0,3 K€).

Il résulte de ces montants un excédent, hors mouvements d'ordre et hors report des résultats antérieurs, de 76 K€, qui contribue au financement de la section d'investissement, par voie d'amortissement (31 K€) et de virement à la section d'investissement (45 K€).

La section d'investissement

Les recettes d'investissement

L'investissement est financé par l'autofinancement issu de la section de fonctionnement (76 K€ hors résultat de fonctionnement reporté) et par le FCTVA (13 K€).

Après remboursement d'emprunts à hauteur de 5 K€, ceci permet de financer, hors soldes des restes à réaliser et excédents reportés, un montant de 84 K€ de dépenses nouvelles d'équipement.

Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement est évalué à 89 K€, dont 5 K€ de remboursement de dette et 84 K€ de dépenses nouvelles d'équipement, selon le détail suivant :

- Matériels: 22 K€,
- travaux d'étanchéité cuves et BAT : 15 K€,
- divers : 2 K€.
- Clôtures : 45 K€

ORIENTATIONS RELATIVES AU BUDGET ANNEXE DE LA SCENE ADAMOISE

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Évaluées à 235 € (-14,5 % par rapport au budget 2021, à 275 K€), les recettes de fonctionnement sont constituées :

- des produits des réservations de la salle, estimés à 30 K€ (45 K€ au budget 2022),
- des autres produits de gestion courante, attendus à hauteur de 20 K€ (30 K€ en 2022),
- de la participation de la commune, 200 K€ comme les années précédentes, qui permet d'une part de couvrir une partie des dépenses de fonctionnement, et d'autre part de dégager l'autofinancement nécessaire à la réalisation du programme d'investissement ;
- d'une subvention de la région (5 K€).

Les ressources propres ne représentent que 21,3% des recettes de l'exercice, et l'équilibre du budget est très majoritairement tributaire de la contribution du budget principal.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement, prévues à hauteur de 224 K€ (contre 252 K€ en 2022, soit +6,8%) hors mouvements d'ordre (amortissements et virement à la section d'investissement) comprennent :

- le paiement des fluides et des fournitures pour 33 K€ (29K€ au budget 2022),

- la maintenance, les assurances, l'entretien, le nettoyage des locaux et la location d'équipements (59 K€),
- les coûts de communication et les manifestations pour 19 K€ (20 K€ en 2022),
- le recours à un prestataire externe pour 128 K€ (141 K€ en 2022),
- les taxes (1 K€) et les charges financières (1 K€).

Il n'est pas prévu de virement à la section d'investissement, et l'autofinancement, différentiel entre recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement se limite ainsi au montant des amortissements, soit 30 K€.

La section d'investissement

Les recettes d'investissement

L'investissement est financé par l'autofinancement issu de la section de fonctionnement (30 K€) et par le FCTVA (4 K€).

Les dépenses d'investissement

Ces recettes permettront de réaliser 34 K€ d'investissements, sans recourir à l'emprunt :

- travaux de bâtiment (19 K€),
- mobilier (6 K€),
- matériel divers (19 K€).